

VACANCES D'ÉTÉ	JUILLET 2025	AOÛT 2025
	<input type="checkbox"/> SEM 29 du 16 au 18 juillet (6-9 ans) <input type="checkbox"/> SEM 30 du 21 au 25 juillet (8-12 ans) <input type="checkbox"/> SEM 31 du 28 juillet au 1 ^{er} août (8-12 ans)	<input type="checkbox"/> SEM 32 du 4 au 8 août (8-12 ans) <input type="checkbox"/> SEM 35 du 25 au 29 août (10-15 ans)

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE ENFANT

NOM PRÉNOM
 DATE DE NAISSANCE Fille Garçon
 LIEU DE RÉSIDENCE Parents Mère Père Alterné
 N° SÉCURITÉ SOCIALE RÉGIME GÉNÉRAL Oui Non
 MUTUELLE et N° CONTRAT
 N° ALLOCATAIRE CAF
 RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER Aucun Végétarien Végétarien sans poisson Sans porc

 PARENT 1 ou **TUTEUR 1**
 PARENT 2 ou **TUTEUR 2**

NOM et PRÉNOM NOM et PRÉNOM
 ADRESSE ADRESSE

 TEL PORTABLE TEL PORTABLE
 TEL TRAVAIL TEL TRAVAIL
 PROFESSION PROFESSION
 MAIL MAIL

AUTORISATIONS
OUI NON

VOTRE ENFANT EST-IL AUTORISÉ À ?

Être photographié et filmé pour une utilisation dans le seul cadre de la communication de l'Adeppa (réseaux sociaux, site internet, brochures...)
 Rentrer seul(e)
 Participer à toutes les activités proposées dans le cadre du projet pédagogique
 Participer aux excursions et être transporté en car ou minibus
 > Est-il capable de nager 50 mètres ?

ACCUEIL AU CENTRE

L'arrivée et le départ de l'enfant doivent être enregistrés au centre par le responsable légal ou à défaut être délégués à une personne majeure sur présentation d'une pièce d'identité :

NOM et PRÉNOM, téléphone, lien :

NOM et PRÉNOM, téléphone, lien :

VOTRE ENFANT A-T-IL ?	OUI	NON
Les vaccins obligatoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un problème de santé particulier (asthme, diabète, épilepsie, intolérance alimentaire...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des particularités comportementales nécessitant une attention particulière en colonie ? (anxiété, TDAH, TSA, énurésie, troubles du sommeil, difficulté avec les règles de vie en groupe...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Allergies alimentaires <input type="checkbox"/> Allergies médicamenteuses <input type="checkbox"/> Allergies autres Si oui, joignez un certificat précisant les causes, les signes évocateurs et la conduite à tenir		
Un PAI = Projet d'Accueil Personnalisé Si oui, merci de prendre contact avec le responsable du centre et de fournir le tout sous enveloppe (ordonnance, traitement, conduite à tenir en cas d'urgence)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres indications utiles (lunettes, prothèses auditives ou dentaires ...)		

Médecin traitant (nom, adresse, téléphone)
.....

VOTRE ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU ?	OUI	NON	OUI	NON
Angine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Otite	<input type="checkbox"/>
Oreillons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Coqueluche	<input type="checkbox"/>
Rubéole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rougeole	<input type="checkbox"/>
Varicelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Scarlatine	<input type="checkbox"/>

Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.
 J'autorise le responsable du centre à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires selon son état de santé.

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Dernier avis d'imposition (pour le calcul du tarif)
- Pages de vaccination du carnet de santé
- Attestation de responsabilité civile de l'enfant
- Attestation d'Aide aux Vacances pour les Enfants ou les Familles (AVE/AVF) CAF ou MSA (si concerné)
- Notification MDPH (si concerné)

Date
Signature

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- Implantation : Adeppa, Avenue Charlemagne 57640 VIGY
- Agrément DRDJS N° 057ORG0727

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription doit se faire minimum 30 jours avant le début du séjour.

L'inscription devient ferme uniquement à réception complète du dossier d'inscription et du règlement complets au plus tard 10 jours avant le premier jour du séjour.

MODALITÉS D'ACCUEIL

Les horaires d'arrivée et de départ des séjours sont :

- Jour d'arrivée : entre 7h30 et 9h00
- Jour de départ : entre 17h00 et 18h00

L'enfant ne peut pas repartir avec une personne mineure.

Une pièce d'identité peut être demandée aux personnes venant le chercher.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement peut se faire (ou bénéficier d'une prise en charge) par :

- Chèque
- Espèce
- Carte bancaire
- Chèques vacances
- CAF / MSA
- Comité Social et Economique

CAISSE D'ÉPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE

IBAN : FR76 1513 5005 0008 0004 7007 026

Code BIC : CEPFRPP513

Toute contestation de facturation doit être faite auprès du secrétariat, dans un délai d'un mois à réception de la facture. Au-delà, aucun recours n'est recevable. L'accueil et la direction se chargent de rechercher les éventuelles erreurs auprès du service comptable ou de l'équipe d'animation ayant effectué les pointages des enfants.

MODALITÉS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'un séjour, les frais suivants seront retenus sur le montant total en fonction de la date d'annulation :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : 25%
- Entre 30 et 15 jours avant le début du séjour : 50%
- Entre 15 et 8 jours avant le début du séjour : 75%
- Moins de 8 jours avant le début du séjour ou en cas de non-présentation : 100%

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit et envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de l'Adeppa ou par e-mail à l'adresse dédiée aux inscriptions.

Aucune réduction ni remboursement ne pourra être accordé pour une arrivée tardive ou un départ anticipé du participant.

En cas d'annulation pour motif médical grave (hospitalisation, incapacité avérée par un certificat médical), un remboursement partiel pourra être envisagé sur présentation des justificatifs, à l'appréciation de l'Adeppa.

VÊTEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Les thématiques des activités étant principalement orientées vers la nature et les jeux de plein air, les enfants doivent porter

des vêtements adaptés, pour leur bien être autant que pour leur sécurité.

Si l'enfant ne porte pas les vêtements adaptés pour une activité, l'équipe d'animation se réserve le droit de ne pas le faire participer à celle-ci.

Les objets suivants ne sont pas autorisés au centre :

- Objets dangereux (couteau, cutter...)
- Appareils électroniques (tablette, console de jeux...)
- Médicaments (sauf ordonnance ou PAI) – Impérativement stockés dans un contenant fermé marqué au nom de l'enfant.

Le téléphone portable est autorisé au centre sous conditions. Il sera conservé par les animateurs et mis à disposition de l'enfant dès le 2e jour, pendant les heures de temps libre (avant le repas du soir).

Les objets personnels sont sous la responsabilité des enfants qui les apportent.

Les vêtements et objets oubliés sont conservés pendant une durée de deux mois.

SANTÉ / ACCIDENTS

Les parents sont priés de signaler à la direction tout problème de santé (passé ou actuel) ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité, en particulier si l'enfant bénéficie d'une prise en charge MDPH.

Il est légalement interdit à l'équipe d'encadrement d'administrer des médicaments aux enfants. Seules les dispositions prévues par le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou une ordonnance médicale (si présence d'un(e) assistant(e) sanitaire dans l'équipe) peuvent faire l'objet d'une prise en charge par les agents ayant bénéficié d'une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). Le parent peut cependant venir en cours de journée donner lui-même le médicament à son enfant.

Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique du centre et doit être impérativement signalé par les parents. Le retour de l'enfant doit être signalé par un certificat médical. La direction se réserve le droit de refuser d'accueillir un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.

Le responsable peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il juge que son état de santé le nécessite. Il peut de sa propre initiative appeler un médecin. En cas d'accident grave, il est fait appel, en priorité, aux services d'urgence. Les parents sont aussitôt prévenus. En cas d'intervention d'un médecin pendant le séjour au centre, le règlement est à la charge des parents et doit être effectué dans les 48h auprès de l'accueil du centre.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Notre service de restauration ne prend pas en charge les menus spécifiques liés aux allergies alimentaires. Cependant, les parents peuvent fournir le(s) repas de l'enfant.

Nous communiquons quotidiennement la liste des allergènes utilisés dans nos menus. Elle est également disponible sur demande par téléphone au secrétariat de l'Adeppa.

RÈGLES DE VIE

Les enfants et les parents sont tenus de respecter :

- L'ensemble des personnes présentes : jeunes, animateurs, administrés et autres publics accueillis sur le site
- Les animaux et l'environnement naturel du site
- Les termes de ce règlement (horaires, délais d'annulation et de réservation...)

En cas de non-respect du présent règlement, un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive de l'accès au service peuvent être prononcés par la direction du séjour ou de l'Adeppa.

La Direction

**Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant
..... déclare avoir pris connaissance du présent document et
m'engage à le respecter dans son intégralité.**

Date

Signature

Veillez adresser le dossier d'inscription complet (bulletin d'inscription + fiche sanitaire + documents justificatifs + règlement intérieur signé) par la voie de votre choix :

Par mail à
colo@adeppa.eu

Par courrier à
Adeppa, Avenue Charlemagne 57640 Vigy

A l'accueil de l'Adeppa
du lundi au vendredi

VÊTEMENTS CONSEILLÉS	NBRE	VOUS AVEZ MIS	ARRIVÉE AU CENTRE	DÉPART DU CENTRE
HABILLEMENT				
T-shirt dont 1 manches longues	7			
Short	3			
Pull	3			
Pantalon dont 1 long pour nuits sous tente	3			
Pyjama / chemise de nuit	2			
Culotte / caleçon / slip	6			
Chaussettes (paire)	6			
K-Way / vêtements pluie (haut + bas)	1			
Veste	1			
CHAUSSURES				
Baskets	1			
Bottes / Chaussures fermées	1			
Chaussons / Claquettes	1			
AFFAIRES DE TOILETTE				
Serviette de bain + gant de toilette	2			
Trousse de toilettes : Gel douche + shampoing + brosse à cheveux + brosse à dents + dentifrice	1			
GÉNÉRAL				
Petit sac à dos pour les sorties	1			
Casquette	1			
Gourde	1			
Lunettes de soleil	1			
Crème solaire	1			
Maillot de bain	1			
Sac de couchage chaud	1			
Mouchoirs	2			
AUTRES (livre, lampe de poche, doudou, magazine...)				

Toutes les affaires restent sous la responsabilité de votre enfant. Les animateurs veillent évidemment à éviter les pertes et les vols, mais ils ne pourront être tenus comme responsables le cas échéant.

Pour faciliter les vérifications, merci d'inscrire les nom et prénom de votre enfant sur chacune de ses affaires.

Nous vous demandons d'éviter :

- La nourriture, car elle peut être source de problèmes d'hygiène et de contentieux entre enfants et peut donc être confisquée par le directeur du séjour
- Les objets de valeur comme les bijoux